

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 50 (1912)
Heft: 22

Artikel: Misanthropie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208719>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— A quiet, in voliai-vo on bocon ?
 — Aô na, grand maci, mais mè simblyè què l'est commin lè bon militèro, kè l'annè mî sè vairè brulà què dè ployrà !
 Vo laisse à pinsà lè risè kè front tu, Jean-Louis commin lè z'auto. S. G.

Le « crampon ».

Le premier jour qu'Y voulut m'entretenir
 Il me dit tout au long l'histoire de sa vie ;
 Et, sans s'être informé si j'en avais envie
 Me conta le présent, le passé, l'avenir,
 Ce qu'il fut, ce qu'il est, ce qu'il se promet d'être ;
 Sa maison, ses parents, ses affaires, son maître,
 Sans me donner le temps de répartir un mot.
 Mais comme il me dit plus qu'il n'est aisé d'entendre
 Il m'apprit plus aussi qu'il ne voulait m'apprendre
 Car j'ai su dès l'abord que ce n'était qu'un sot.

Misanthropie. — Un misanthrope aigri, mécontent de tout, avise sur la place Saint-François un cocher.

— Où allons-nous, monsieur ? demandé ce dernier.

— Oui... oui..., répond le monsieur avec amertume... oui... cocher, où allons-nous??

LES DERNIERS HONNEURS¹

Nous arrivons au terme de l'intéressante étude de M. A. Van Gennep, sur les rites de passage en Savoie.

Voici quelques-uns de ces rites se rapportant aux funérailles.

Les rites funéraires sont, de tous, ceux qui ont la vie le plus dure. En voici une preuve pour la Savoie.

A Chamonix, même encore à la fin du XIX^e siècle, dès qu'une personne était décédée, on ouvrait la fenêtre de la chambre « pour permettre à l'âme de s'échapper ». Bien mieux, dans plusieurs villages de Tarentaise et notamment à St-Jean de Belleville, on croyait au début du XIX^e siècle que « dès qu'un individu était mort et jusqu'à ce que son corps fût enterré, son âme allait se reposer dans le champ le plus voisin ; c'est pourquoi on portait aussitôt après le décès un peu de paille sur le lieu où on présumait que cette âme irait se reposer », coutume encore en vigueur en Tarentaise.

En général, les parents restent à côté de l'agonisant. En Chautagne cependant, on l'abandonnait dès qu'on voyait la fin s'approcher, et seuls la *couseur* et la *couseuse* de linceul restaient là avec une lampe funéraire, de l'eau bénite et autres objets nécessaires à la dernière toilette ; il paraît que ces individus allaient souvent trop vite en besogne, et que, par exemple, en 1805, une jeune fille de dix-huit ans, de la commune de Motz, survécut plusieurs jours à la précipitation de sa *couseuse*.

Le principal devoir des *couseurs* était de bien tendre les pieds du mort, sinon il y aurait eu une autre mort dans la famille.

A Tignes, on ne laisse au défunt que sa chemise et on le coude entièrement dans son linceul comme dans un sac ; mais à Val d'Isère on l'habille ; on croit à Tignes qu'au dernier soupir l'âme s'envole au ciel et paraît aussitôt devant Dieu pour être jugée.

Dans le Haut Chablais on rencontre une autre série de rites.

Quelque éloignée que soit la maison du mort, tous les parents, amis et voisins se rendent à la maison mortuaire ; le plus proche parent, le fils aîné par exemple, conduit le deuil ; si c'est une femme qui a perdu son mari ou son enfant, il faut qu'elle dispute leur dépouille à ceux qui viennent l'enlever, puis qu'elle fasse mine de vouloir les suivre dans la tombe ; les parents et amis versent des pleurs abondants, poussent

des hurlements assourdissants ; ces scènes bruyantes avaient lieu dans la demeure du défunt au moment où on transportait le corps au dehors, puis, avec plus de force encore, dans l'église, au moment où finissait le service funéraire.

De nos jours les pleureurs ont disparu partout. Mais les lamentations collectives ont encore lieu à Tarentaise.

Le lien avec le mort de ceux qui portaient le cercueil et creusaient la fosse était en certaines communes défini strictement. C'était aux deux plus proches voisins à creuser la fosse et à quatre autres à porter le cercueil, marque de solidarité localement limitée, qui ailleurs s'exprimait sous une autre forme.

Ainsi à Chamonix, la fosse doit être creusée par les hommes du même hameau que le mort. A Thonon, cette règle se trouve déjà atténuée en ce que les porteurs sont souvent volontaires, sans restriction de voisinage ou de parenté, et que c'est à un fossoyeur de métier à creuser la tombe ; mais la solidarité locale s'exprime par ceci que l'on doit fermer les volets de tous les magasins de la rue habitée par le mort.

Ces coutumes se rencontrent aussi à Bonneville, et dans tout le Chablais et dans tout le Faucigny. A Bonneville, on baisse en outre les petites persiennes des fenêtres dans la rue où passe le cortège. Il y a une vingtaine d'années, dès que quelqu'un voyait de loin s'avancer dans la rue où il se trouvait un cortège funéraire, il se hâtait de se cacher dans une allée de maison, en tirant sur lui la porte d'entrée.

A Bonneville, les porteurs ont tous au bras un crêpe noir s'il s'agit d'une personne mariée, et blanc si c'est un enfant, et aux mains des gants blancs ; arrivés au cimetière et le cercueil descendu dans la fosse, les porteurs jettent dessus brassards et gants. On peut voir dans ce rite une survivance d'un ancien sacrifice, ou, de préférence, un rite destiné à débarrasser les porteurs de tout objet représentatif de la mort ou contagionné par elle.

La même idée se trouve aussi à la base d'une coutume autrefois générale et obligatoire en Savoie, qui disparut à la suite d'accords particuliers ou collectifs et de mesures législatives, et dont on ne retrouve plus que des survivances sporadiques. Actuellement, dans le Faucigny, le drap qui recouvre immédiatement le cercueil, au-dessous de l'étoffe brodée que prête l'église, appartient de droit au curé. Ce drap doit être neuf ou du moins très peu usagé et du plus grand modèle ; le curé peut s'en servir, mais non le vendre ; c'est ainsi que le curé d'une grosse commune de l'arrondissement de Saint-Julien en Genevois ayant été déplacé, dut, avec l'aide du fossoyeur, du bedeau et de sa servante, creuser dans un champ appartenant au presbytère, une grande fosse où enfouir quarante-deux paires de drap neufs ou n'ayant guère servi, provenant d'enterrements.

Il ne faut pas confondre ce don avec les distributions de vivres, de vêtement, etc. aux pauvres, dons qui étaient d'un usage très répandu et souvent déterminés exactement et en détail dans les testaments de personnes riches, tant bourgeois que nobles.

A Hauteecour en Tarentaise, on utilisait encore il y a quelques années la « marmite des morts », conservée dans l'église, qui servait à la cuisson des grandes aumônes, avec distributions de pain et de sel, obligatoires à la mort de chaque chef de famille ; dans la vallée de Chamonix, on établissait sur la place du village ou devant le four banal de grandes chaudières pour distribuer la soupe aux « pauvres », qui en emportaient chacun un pot ; cette distribution se renouvelait au commencement et à la fin des anniversaires, et l'on distribuait encore du sel, du pain, du riz dans le courant de l'année du décès. En Haut Chablais et dans la vallée de Thônes, ces distributions s'appelaient la *fête* ou

la *danna*. Les pauvres et non pauvres de la commune et des environs s'asseyaient sur deux lignes parallèles, leur *toupin* à la main ; le maire et deux notables donnaient à chacun l'un la moitié d'un grand pain, l'autre un gros morceau de fromage et le troisième lui remplissait son pot de soupe ; même distribution le jour anniversaire de la mort, mais ceux qui y assistaient devaient prier pour l'âme du mort.

Art et artistes.

Au temps jadis on faisait mieux ;
 Le nom d'*artiste* était plus rare
 Aujourd'hui, de ce nom pompeux,
 A tort, à travers on se pare.
 Puisque l'on rit de ces bâtarde
 On devrait, abrégeant les listes,
 Pour doubler la gloire des arts
 Rayer la moitié des artistes.

Pauvre Simone! — Entre amies :
 — Je viens de chez Simone, qui, tu le sais sans doute, a été victime d'un terrible accident d'automobile.

— Et comment va-t-elle ? Est-elle bien mal arrangée ?

— Oh ! bien mal ; avec une robe de chambre sans garniture aucune et d'une coupe... je ne te dis que ça !

LA NUIT DES QUATRE-TEMPS

C'est samedi prochain, 8 juin, que sera donnée, au Théâtre du Jorat, la première représentation de la *Nuit des Quatre-Temps*. Toutes les places déjà sont prises.

La pièce, dont le succès fut très grand il y a une dizaine d'années, a été entièrement revue par René Morax. De plus, Gustave Doret a écrit une partition qui est, au dire des connaisseurs, une de ses œuvres les plus remarquables.

C'est donc un spectacle très artistique et d'un caractère dramatique accentué qui nous est offert.

Voici, résumée, une analyse de la pièce.

Acte I. — Le décor représente l'intérieur d'une salle à boire de l'auberge d'Elise Platten à Mœrel, dans le Haut-Valais. C'est la nuit. Le vent passe en rafales. Catarina, la jeune servante des Platten est seule. Elle file au rouet et chante. Rejointe par sa maîtresse, elles causent tout en filant. Le vent fait claquer les volets.

Des jeunes gens viennent taquiner les deux femmes. Il font allusion à un mariage entre Catarina et Carl le fils de la maison. Catri l'aime en secret ; mais Carl, qui, voici trois mois tantôt, a perdu Monique, sa fiancée, ne fait plus attention à personne. Le chagrin le ronge.

Des hommes font leur entrée. Ils jouent aux cartes tout en devisant. Il veulent monter le lendemain à Bel-Alp, pour couper du bois. Carl doit aller avec eux. Sa mère voudrait l'en empêcher, car c'est le jour des Quatre-Temps, où l'on voit passer la procession des morts descendue du glacier.

L'auberge peu à peu se remplit. Voici Valentin-le-fou, un idiot, puis toute une bande de joyeux jeunes gens, qui chantent et dansent au son du hackbrett. Tout à coup entre Carl. La danse, un moment suspendue, reprend. C'est une valse, la « Valse de Monique ».

— Pas cet air ! s'écrie Carl, avec violence.

Puis il sort, brusquement, en frappant la porte. Finie la danse. Les jeunes gens s'en vont.

Catri va se coucher et Carl rentre lentement. Il est triste et malheureux. Resté seul, il tombe à genoux et pleure. Sa mère revient, qui le supplie, mais en vain, de ne pas monter le lendemain à Bel-Alp.

Acte II. — Le rideau découvre une alpe couverte de neige, au bout du glacier. Quelques

¹ De quelques rites de passage en Savoie, par A. van Gennep. Extrait de la « Revue de l'histoire des religions » (Annales du musée Guimet).